



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

Annotation

**Séance
extraordinaire du
5 septembre 2012**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES
M.R.C. DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la session spéciale du conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes tenue le 5^{ième} jour de septembre deux mille douze, sous la présidence de madame Céline Geoffroy, Mairesse. La session débute à 19:00 heures.

Sont présents formant quorum;

Mme Céline Geoffroy, mairesse
Mme Marthe Blanchette, conseillère
M. Pierre Guilbault, conseiller
M. Pierre Venne, conseiller
M. Réjéan Belleville, conseiller
Mme Christine Marion, conseillère
M. Michel Picard, conseiller

est également présent

M. Gilles Fredette, secrétaire trésorier par intérim

Absent:

Les membres du conseil présents déclarent avoir reçu l'avis de convocation tel que prescrit par la Loi.

ORDRE DU JOUR (AVIS DE CONVOCATION)

- 01- Constatation du quorum
- 02- Ouverture de l'assemblée
- 03- Adoption de l'ordre du jour
- 04- Nomination du Directeur général et Secrétaire trésorier par intérim
- 05- Autorisation de signature pour la convention de fin à l'emploi de Micheline Miron
- 06- Période de Questions
- 07- Levée de l'assemblée

01- CONSTATATION DU QUORUM

Le quorum étant constaté par la présidente, l'assemblée peut se tenir.

02- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La présidente de l'assemblée madame la mairesse Céline Geoffroy, déclare l'assemblée ouverte.

03- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2012-09-185

Il est proposé par M. Réjéan Belleville et résolu:

Que l'avis de convocation (ordre du jour) ci-dessus précité soit adopté. Tous les membres du conseil présents, constatent que l'avis de convocation a été signifié, tel que requis par le Code municipal du Québec.



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

Annotation

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

04- NOMINATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE TRÉSORIER PAR INTÉRIM

Considérant le départ de la Directrice générale et secrétaire trésorière en date du 5 août 2012;

Considérant que le conseil municipal se devait d'entreprendre des démarches dans les plus brefs délais en vue de combler temporairement le poste de Directeur général et secrétaire trésorier;

En conséquence

2012-09-186

Il est proposé par M. Pierre Guilbault

Et résolu :

Que pour ces motifs que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes engage à titre de Directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Gilles Fredette pour assurer l'intérim au tarif horaire de 35\$ heures, ces honoraires seront payés hebdomadairement. Ledit engagement prendra fin lors de l'engagement du nouveau Directeur général et secrétaire trésorier.

Le conseil autorise tel que prévu en vertu de l'article 203 du code municipal du Québec, M. Gilles Fredette, secrétaire trésorier et Directeur général à signer conjointement avec la mairesse, ou en cas d'absence ou d'incapacité de la mairesse avec le pro-maire tous chèques, billets ou autres titres consentis par la municipalité. M.Gilles Fredette est assermenté et prend ses fonctions séance tenante.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Gilles Fredette,
Secrétaire-Trésorier par intérim

05- AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LA CONVENTION DE FIN À L'EMPLOI DE MICHELINE MIRON

2012-09-187

Il est proposé par M. Michel Picard

Et résolu:

Que les membres du conseil municipal autorise Céline Geoffroy, mairesse à signer l'entente mettant fin à l'emploi de Micheline Miron.

Les conseillers déclarent avoir pris connaissance des conditions de l'entente.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

06- PÉRIODE DE QUESTIONS

07- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2012-09-188

L'ordre du jour étant épuisé

Il est proposé par Mme Marthe Blanchette et résolu:

Que le conseil de Notre-Dame-de-Lourdes accepte la levée de l'assemblée à 19:15 hre.



*Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de
Notre-Dame-de-Lourdes*

Annotation

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

*« Je, Céline Geoffroy, mairesse atteste que la signature du présent
procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions
qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »*

Mme Céline Geoffroy
Mairesse

M. Gilles Fredette
Secrétaire-trésorier par intérim